



SAISIE malgré opposition à injonction de payer

Par MOSELLE57

Bonjour,

j'ai fait opposition à un commandement aux fins de saisie vente, comme la loi m'y autorise, car l'injonction de payer ne m'a pas été remise à personne, mais déposée à l'étude de l'huissier.

j'ai reçu le récipissé du greffe

je recois de l'huissier une "dénonciation au débiteur d'un pv d'indisponibilité du certificat d'immatriculation"...

a t'il le droit de saisir alors que j'ai formé opposition?

MERCI